

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BDO FRANCE LEGER ET ASSOCIES
Membre du réseau BDO International Limited
43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris
S.A.R.L. au capital de € 60.000
480 307 131 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ada

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Ada,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ada relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme précisé dans la note 2.19 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (notes 2.3, 2.4, 2.19 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés) et des créances clients (notes 2.7, 2.19 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés) ainsi que l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2.9 et 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à contrôler que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

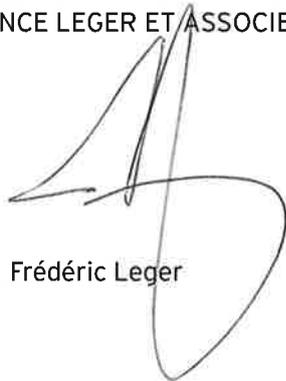
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

BDO FRANCE LEGER ET ASSOCIES



Frédéric Leger

ERNST & YOUNG et Autres



May Kassis-Morin

ADA

COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2018

A – Bilan consolidé	3
B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé.....	4
C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés.....	5
D – Variation des capitaux propres consolidés.....	6
E – Notes annexes aux comptes consolidés.....	6
1 – Informations relatives à l’entreprise.....	6
2 – Principes comptables et modalités de consolidation	6
2.1. Principes d’établissement des états financiers	8
2.2. Méthode de consolidation.....	8
2.3. Regroupements d’entreprises.....	8
2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles	9
2.5. Autres actifs financiers non courants	10
2.6. Stocks	10
2.7. Créances clients	10
2.8. Autres créances	11
2.9. Impôts différés et impôts courants	11
2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
2.11. Provisions	12
2.12. Engagements de retraite et assimilés	12
2.13. Reconnaissance du chiffre d’affaires.....	12
2.14. Contrats de location	12
2.15. Paiement fondé sur des actions	12
2.16. Comptabilisation de l’écotaxe	13
2.17. Résultat net par action.....	13
2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d’être cédés.....	13
2.19. Principales sources d’incertitude relatives aux estimations	13
2.20. Information sectorielle	15
2.21. Résultat financier.....	15
3 – Périmètre de consolidation	15
4. Notes sur le bilan et le compte de résultat	16
4.1. Écarts d’acquisition.....	16
4.2. Immobilisations incorporelles	17
4.3. Immobilisations corporelles	18
4.4. Autres actifs financiers non courants.....	19
4.5. Créances clients.....	19
4.6. Autres actifs courants	19
4.7. Charges et produits constatés d’avance.....	20
4.8. Trésorerie nette.....	20
4.9. Capitaux propres consolidés.....	20
4.10. Provisions non courantes et courantes.....	22
4.11. Emprunts et dettes financières.....	22
4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	23
4.13. Chiffre d’affaires	23
4.14. Produits et charges opérationnels	24
4.15. Coût de l’endettement financier net.....	24
4.16. Impôts sur le résultat	25
4.17. Résultat par action.....	26
4.18. Informations relatives aux parties liées	26
5 - Autres informations	28
5.1. Engagements.....	28
5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques	30
5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes.....	31
5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture.....	31

A – Bilan consolidé

Actif		31/12/2018	31/12/2017
Écarts d'acquisition nets	note 4.1	13 757	16 341
Immobilisations incorporelles nettes	note 4.2	6 137	5 681
Immobilisations corporelles nettes	note 4.3	7 054	5 977
Participation dans les entreprises associées		0	0
Autres actifs financiers non courants	note 4.4	604	626
Actifs d'impôt différé	note 4.16	1 975	90
Total actifs non courants		29 526	28 715
Stocks et en-cours nets		91	110
Créances clients nettes	note 4.5	34 874	25 492
Autres actifs courants	note 4.6	23 941	13 169
Actifs d'impôts courants	note 4.16	0	0
Charges constatées d'avances	note 4.7	1 330	826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 4.8	43	214
Total actifs courants		60 278	39 811
Total actif		89 804	68 526

Passif		31/12/2018	31/12/2017
Capital		4 442	4 442
Primes et autres réserves consolidées		19 911	20 252
Résultat de l'exercice		2 985	3 296
Capitaux propres part du Groupe		27 337	27 990
Intérêts non contrôlant		0	0
Capitaux propres totaux	note 4.9	27 337	27 990
Provisions non courantes	note 4.10	75	133
Dettes financières non courantes	note 4.11	2 391	2 387
Passifs d'impôt différé		0	0
Total passifs non courants		2 466	2 520
Provisions courantes	note 4.10	0	0
Dettes financières courantes	note 4.11	21 556	11 711
Dettes fournisseurs	note 4.12	11 508	6 812
Autres passifs courants	note 4.12	17 397	16 401
Impôt exigible		0	0
Produits constatés d'avance	note 4.7	9 539	3 092
Total passifs courants		60 001	38 016
Total passif		89 804	68 526

B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé

		31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	note 4.13	54 651	47 622
Achats et variations de stocks		- 3 012	-725
Charges externes		-37 015	-29 142
Charges de personnel	note 4.14	-7 300	-7 504
Impôts et taxes		-1 558	-1 435
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-5 963	-7 959
Autres produits et charges opérationnels	note 4.14	4 784	3 814
Résultat opérationnel		4 587	4 671
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
Résultat des activités ordinaires		4 587	4 671
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		243	248
Coût de l'endettement financier brut		-311	-204
Coût de l'endettement financier net	note 4.15	-68	44
Impôts sur le résultat	note 4.16	-1 758	-896
Impôts différés	note 4.16	225	-523
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé		2 985	3 296
Résultat revenant aux Minoritaires		0	0
Résultat net part du Groupe		2 985	3 296
Résultat net par action	note 4.17		
de base		1.02€	1.13€
Dilué		1.02€	1.13€

Etat du résultat global consolidé	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	2 985	3 296
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Résultat global de la période	2 985	3 296
Dont part du Groupe	2 985	3 296
Dont part des intérêts non contrôlant	0	0

C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés

		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		2 985	3 296
Part des minoritaires		0	0
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence		0	0
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations nettes aux amortissements		2 736	3 051
Dotations nettes des provisions		-58	-140
Pertes de valeur		0	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	note 4.9	-122	0
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés		-4 220	-1 126
Impôts différés	note 4.16	-225	523
Intérêts financiers nets	note 4.15	68	-44
Capacité d'autofinancement		1 164	5 560
Variation des stocks		19	13
Variation des créances clients	note 4.5	-14 533	-12 046
Variation des dettes fournisseurs	note 4.12	10 885	6 137
Variation des autres créances et dettes	notes 4.6 et 4.12	-16 307	2 300
Variation des charges et produits constatés d'avance	note 4.7	5 944	1 181
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		-13 993	-2 415
Flux net de trésorerie générés par l'activité		-12 829	3 145
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	note 4.2	-1 825	-2 970
Acquisitions d'immobilisations corporelles	note 4.3	-8 015	-7 243
Acquisitions d'immobilisations financières	note 4.4	-137	-146
Cession d'immobilisations corporelles	note 4.3	6 039	6 039
Cession d'immobilisations incorporelles	note 4.2	0	0
Cession d'immobilisations financières	note 4.4	163	105
Acquisition et cessions de filiales nettes de trésorerie		0	0
Acquisitions d'agences		-1 508	-2 930
Cessions d'agences		9 205	1 958
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		3 921	-5 187
Augmentation capital	note 4.9	0	0
Variation du compte courant	note 4.12	0	4 400
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	note 4.9	0	-4 384
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-2	-1
Encaissement provenant des emprunts		16 751	7 685
Décaissement provenant des emprunts		-7 668	-7 218
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	note 5.1	-827	-603
Intérêts financiers	note 4.15	-64	45
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		8 191	-76
Variation de trésorerie		-717	-2 118
Trésorerie nette à l'ouverture	note 4.8	-2 415	-297
Trésorerie nette à la clôture	note 4.8	-3 132	-2 415

D – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2017	4 442	24 644	29 086	0	29 086
Résultat 2017		3 296	3 296		3 296
Divers		-8	-8	0	-8
Instrument dérivés					
Dividendes		-4 384	-4 384		-4 384
Capitaux propres au 31/12/2017	4 442	23 548	27 990	0	27 990
Résultat 2018		2 985	2 985		2 985
Divers		-3	-3	0	-3
Impact norme IFRS		-3 635	-3 635		-3 635
Dividendes		0	0		0
Capitaux propres au 31/12/2018	4 442	22 895	27 337	0	27 337

E – Notes annexes aux comptes consolidés

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA, constitué de la société et de ses filiales (le « Groupe »), a pour principale activité le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable du Groupe, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées.

Le Groupe fait partie du périmètre consolidé du groupe Rousselet.

Le Conseil d'Administration du 18 mars 2019, a, préalablement à l'arrêté des comptes 2018, décidé, pour l'établissement des comptes consolidés, l'abandon des IFRS et le passage aux normes françaises pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019.

Cette décision est motivée par la complexité croissante des IFRS, référentiel qui devient de plus en plus inadapté à l'activité du groupe Ada.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

Coté sur Euronext Growth, anciennement dénommé Alternext, le Groupe a choisi de publier ses états financiers selon le référentiel IFRS en 2018, dernier exercice applicable.

Le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 est disponible sur le site https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing_fr. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans l'alternance présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part, les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et interprétations d'application obligatoires pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'a anticipé aucun amendement, normes, exposés sondages ou interprétations publiés par l'IASB et/ou en cours d'adoption ou d'application non obligatoire au 31 décembre 2018 au sein de l'Union Européenne.

Nouvelles normes IFRS et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers : Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1^{er} janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 a notamment introduit :

Une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

De nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture : pas d'incidence sur les états financiers du Groupe

- La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations y afférentes à compter du 1^{er} janvier 2018. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des instruments financiers (produits d'intérêt) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence qu'il y avait lieu de modifier les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires sur une partie des revenus opérationnels entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 : l'application de ces nouvelles dispositions s'est traduite, en date de première application d'IFRS 15, par une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 1 272 K€ (hors effet d'impôt de 226 K€), et par conséquent à une diminution du résultat net consolidé de 1 046 K€, au titre de l'exercice 2018.

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite du « rattrapage cumulatif », qui consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter les informations comparatives 2017 : la comptabilisation de ce changement de méthode comptable a eu un effet négatif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 de -3 635 K€ net d'impôt.

- La norme IFRS 16, qui remplacera la norme IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement.

Le Groupe abandonnant les IFRS pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2019 (cf § 1 sur les informations relatives à l'entreprise), l'impact de la norme IFRS 16 n'a pas été examiné sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018.

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où des éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2017.

- Normes et interprétations optionnelles au 31 décembre 2018 :

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2018 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31 décembre 2018 mais dont l'application n'est pas obligatoire.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- Amendement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement

- Amendement IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture "

- Amendement IAS 32 : Instruments financiers : présentation

- Norme IFRS 9 : Instruments financiers

- Norme IFRS 9 : Comptabilité de couverture

- Amendement IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39

- Amendement IAS 19 - Avantage de personnel " Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel "

- Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2010-2012 et Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2011-2013

- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions
- IFRS 8 Secteurs opérationnels

- IAS 16 Immobilisations corporelles
- IAS 38 Immobilisations incorporelles
- IAS 24 Informations relatives aux parties liées
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur

- Interprétation IFRIC 21 : Droits et taxes

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

-Interprétation IFRIC 23: Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat .

Ce texte, IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat », vient d'être adopté par la Commission européenne pour s'appliquer dans l'Union européenne au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice ouvert le 1er janvier 2019 ou après cette date, comme prévu par le normalisateur international.

Le Groupe abandonnant les IFRS pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2019 (cf § 1 sur les informations relatives à l'entreprise), l'impact de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas été examiné sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2018.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

L'ensemble des sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts non contrôlant représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas attribuables directement ou indirectement à la maison mère ADA. En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS".

Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises ainsi que la norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels.

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif.

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie ou à des regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants des autres flux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Depuis 2010 le Groupe n'exploite plus d'agence à l'exception de quelques agences en cours de revente à un franchisé. Il n'y a qu'un seul secteur d'activité dans lequel nous distinguons deux UGT : Franchise et Location Gérance.

L'UGT liée à la Location Gérance est définie par l'intégralité du portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée. Les agences en location-gérance génèrent des flux entrants complémentaires de la Franchise que sont les royalties de location-gérance (4,4% du chiffre d'affaires ou au forfait annuel) et ne contribuent que marginalement aux flux générés par les autres services aux franchiseurs. Les décisions d'investissement et de désinvestissement se font globalement par rapport au positionnement de l'enseigne. Le Groupe considère que la Location Gérance représente la plus petite UGT à laquelle peuvent être alloués ces écarts d'acquisition liés aux fonds détenus, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est mesurée en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

L'UGT Franchise comprend les écarts d'acquisition qui sont représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA. La valeur recouvrable de cette UGT correspond à la combinaison des flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur et d'un pourcentage du chiffre d'affaires de l'enseigne. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette

comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les écarts d'acquisition qui sont dépréciés en premier lieu puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

Le groupe considère que la distinction en deux UGT réside dans le niveau de risque et la destination de ces immobilisations. En effet, le niveau de risque portant sur les fonds de commerce mis en location gérance est inférieur au regard des capitaux investis. Ces fonds de commerce sont destinés à une revente à plus ou moins long terme avec le souci de garantir et d'arbitrer le maillage du réseau au plus près des zones territoriales importantes pour la marque.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.14).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	2 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passée en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêt, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsque la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Conformément à IFRS 9, les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Les provisions

pour dépréciation sont calculées selon la méthode suivante :

- 0,5 % pour les créances inférieures à 6 mois
- 5,7 % pour les créances supérieures à 6 mois
- 100% pour les créances en liquidation judiciaire ou sortit du réseau du groupe

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisée en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.9. Impôts différés et impôts courants

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable et du niveau imputable, des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les équivalents de trésorerie ne comprennent que des placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours, présentant un risque négligeable de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, et mobilisables ou cessibles à très court terme.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient principalement des royalties, des prestations au réseau et des produits directs de location de véhicules.

- Les revenus issus de la location des véhicules sont comptabilisés selon IAS 17 et reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Par exception et en application de la norme IFRS 15, les droits d'entrées et de territoires sur la société ADA sont considérés comme un revenu comptabilisé de façon linéaire sur la durée certaine du contrat de franchise, à savoir 5 ans.

2.14. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats de location, parmi lesquels l'engagement de rachat par le constructeur, conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.15. Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls

les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

2.16. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) s'il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) s'il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) s'il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.17. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

2.19. Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et

d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2018 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation tenant compte d'une perte attendue et non plus avérée. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte et indemnisation, est une charge de 3 288 K€ en 2018 contre une charge de 3 956 K€ en 2017. Le taux de provision au 31/12/2018 est de 21%, contre 22% au 31/12/2017.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

Les hypothèses d'activation des impôts différés sont mises à jour à chaque clôture et les impôts différés sont activés dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables permettront à ces actifs d'impôt différés d'être récupérés. Le montant des impôts différés actif est basé sur le jugement de la direction concernant l'horizon temporel et le niveau des futurs bénéfices imposables.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 76 K€ au 31/12/2018 dont la totalité a été activée, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Indice de perte de valeur

Au 31 décembre 2018, ADA n'a pas identifié d'indice de perte de valeur, survenu depuis le 31 décembre 2017.

- Test de dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conséquemment au point 2.20 sur l'information sectorielle qui précise qu'un seul secteur d'activité subsiste, les tests de dépréciation seront réalisés sur deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

- La première UGT comprend un portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée,
- La deuxième UGT comprend les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise.

Ces actifs incorporels et ces écarts d'acquisition se montent à 13 757 K€ au 31 décembre 2018.

Les tests réalisés par la société sont calculés en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Ces derniers sont rapprochés du montant à l'actif du bilan.

- Indication de sensibilité

Les analyses de sensibilité portent à la fois sur les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise, et les écarts d'acquisition relatifs à la location gérance.

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des agences en location gérance n'aurait aucun impact sur la valeur nette comptable des écarts d'acquisition de la location gérance.

En ce qui concerne le réseau de franchise, une haussesensible (1,5 points) du taux d'actualisation de 3,08% utilisé actuellement n'entraînerait aucune dépréciation supplémentaire.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 271 K€ a été comptabilisé en 2018 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

2.20. Information sectorielle

L'évolution de l'activité du Groupe est marquée par son recentrage sur l'activité de franchiseur, et la réduction de l'exploitation en succursale de l'activité de location courte durée.

Ainsi au 31 décembre 2018, il y a 10 succursales exploitées en propre, dont le volume d'activité ne justifie plus le maintien d'un secteur distinct d'activité. En conséquence, la société ne présente plus d'information sectorielle.

2.21. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés; agences en location gérance
EDA	99,94%	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
ADA SERVICES	100,00%	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADA COURTAGE	100,00%	I.G.	Courtage en assurance
POINT LOC	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée et restructuration des agences Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVENDI	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
TRANSPORT ADA	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité
ADA EXPRESS	100,00%	I.G.	Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVIN	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
MOOVIN 2	100,00%	I.G.	Développement et commercialisation d'un concept de location de courte durée de véhicules

Acquisition et cession de fonds de commerce

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau, le groupe ADA a fait l'acquisition de 42 nouveaux fonds de commerce en propre (dont 28 créations), et a cédé à des franchisés 58 fonds de commerce précédemment détenus en propre.

Ce processus de développement du réseau a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 508 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fonds de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle ou d'acquisition de fonds de commerce (Montpellier, Poissy, Paris 08 Rome, Aulnay sous bois, Lunel, Mulhouse, Suresnes, Paris 20-Nation charonne, Paris 17-Ternes, Coignieres, Aubervilliers, Claye Souilly, Toulon Gasquet, Champigny sur marne)

Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 (R) et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 271 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 237 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 508 K€
Coûts liés aux acquisitions	0 K€
Total du prix d'acquisition	1 508 K€
Juste valeur des actifs nets acquis	237 K€
Ecart d'acquisition	1 271 K€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé de fonds de commerce (note 4.1)	1 271 K€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC des éléments acquis	
Immobilisations corporelles	237 K€
Ecart sur achats isolés de fonds de commerce	1 271 K€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 508 K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0 K€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 508 K€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont une amélioration du résultat net de 41 K€.

Si ces fonds de commerce avaient été acquis dès le 1^{er} janvier 2018, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

une amélioration du résultat net de 33 K€

Les cessions de fonds de commerce aux franchisés ont généré un gain au 31 décembre 2018, contribuant ainsi au résultat net à hauteur de 3066 K€.

En 2017, le groupe avait acquis 38 fonds de commerce pour 2 930 K€ et cédé 19 fonds de commerce pour un résultat de cession (gain) de 989 K€.

Acquisition d'intérêts non contrôlant

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des détenteurs d'intérêts non contrôlant (anciennement intérêts minoritaires), une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent ainsi :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
Écarts d'acquisition au 31/12/2017			
Valeur brute	6 340	13 389	19 729

Dépréciations cumulées	-3 030	-358	-3 388
Valeur nette	3 310	13 031	16 341

Écarts d'acquisition au 31/12/2018			
Valeur brute	6 340	10 805	17 145
Dépréciations cumulées	-3 030	-358	-3 388
Valeur nette	3 310	10 447	13 757

Tableau de variation :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
Valeur nette au 01/01/2018	3 310	13 031	16 341
Acquisitions	0	1 271	1 271
Cessions	0	-3 855	-3 855
Pertes de valeur	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2018	3 310	10 447	13 757

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2018 de 14 fonds de commerce sur Montpellier, Poissy, Paris 08 Rome, Aulnay sous bois, Lunel, Mulhouse, Suresnes, Paris 20-Nation charonne, Paris 17-Ternes, Coignieres, Aubervilliers, Claye Souilly, Toulon Gasquet, Champigny sur marne.

La diminution est due à la sortie des 58 agences suivantes : La rochelle, Paris 10-Gare du nord, Brest, Saint Raphael, Paris 14-Gaité, Maison alfort, Chambly, Lamorlaye, Antony, Montpellier centre, Rennes, Villemomble, Istres, Corbeil essonnes, Savigny sur orge, Cagnes sur mer, Aix les bains, Fenouillet, Colombes, Paris 11-République, Bordeaux lac, Pessac, Nantes carquefou, Velizy Villacoublay, Strasbourg, Dammaire Les Lys, Tours, Saint nazaire, Cherbourg, Paris 08- Rome, Ecully, Saint gratien, Montgeron, Quimper, Suresnes, Paris 11-Nation charinne, Paris 17-Ternes, Lyon St exupery, Coignieres, Sedan, Charleville mezieres, Claye souilly, Aix en provence gare, Avignon, Paris 09-saint lazare gare, Besancon les auxons, Marseille Gare saint charles, Toulon gasquet, Lyon, Bezannes gare, Paris 10-gare de l'est, Nantes aéroport, Epinay sur seine, Montpellier face gare, Douai, Besancon, La roche sur yon, Dax.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent ainsi :

	Marques licences	Droit au bail	Total
--	---------------------	---------------	-------

Immobilisations incorporelles au 31/12/2017			
Valeur brute	13 191	244	13 435
Amortissements et dépréciations cumulées	-7 754		-7 754
Autres mouvements amortissement			
Valeur nette	5 437	244	5 681

Immobilisations incorporelles au 31/12/2018			
Valeur brute	14 853	202	15 055
Amortissements et dépréciations cumulées	-8 918		-8 918
Autres mouvements amortissement			
Valeur nette	5 935	202	6 137

Tableau de variation :

	Marques licences	Droit au bail	Total
Valeur nette au 01/01/2018	5 437	244	5 681
Acquisitions	1 666	0	1 666
Cessions	0	-42	-42
Autres mouvements	0		0
Dotations aux amortissements	-1 168		-1 168
Valeur nette au 31/12/2018	5 935	202	6 137

Les acquisitions de la période sont essentiellement liées aux développements du logiciel LEA et du site internet. La baisse du poste Droit au bail est liée aux divers cessions des fonds de commerce rattachés.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein de l'UGT Location Gérance, auquel il est affecté.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
Immobilisations corporelles au 31/12/2017			
Valeur brute	6 605	2 472	9 077
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 295	-805	-3 100
Valeur nette	4 310	1 667	5 977
Immobilisations corporelles au 31/12/2018			
Valeur brute	6 939	3 586	10 525
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 461	-1 010	-3 471
Valeur nette	4 478	2 576	7 054

Tableau de variation :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
Valeur nette au 01/01/2018	4 310	1 667	5 977
Acquisitions	10 166	2 370	12 536
Autres mouvements	0	-31	-31
Cessions	-8 893	-1 091	-9 984
Dotations aux amortissements	-1 105	-339	-1 444
Valeur nette au 31/12/2018	4 478	2 576	7 054

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

4.4. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Prêts au personnel et autres prêts	64	62
Dépôts et cautionnements	547	531
Divers	15	11
Total	626	604

4.5. Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 34 874 K€ (après constatation d'une provision de 9 246 K€ contre 7 312 K€ en 2017), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée clients au 31/12/18 :

31/12/2018	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
34 874	25 958	2 934	761	5 221

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
25 492	22 401	460	576	2 056

4.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Créances fiscales et sociales	2 839	3 733
Créances vis-à-vis des constructeurs	2 330	3 786
Débiteurs divers	8 000	16 422
Total	13 169	23 941

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs:

31/12/2018	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
3 786	3 786	0	0	0

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
2 330	2 327	0	0	3

Les débiteurs divers correspondent principalement à :

- des crédits vendeurs pour 11 732 K€,

- des paiements attendus d'assurances suite à des sinistres pour 668 K€,
- des avoirs à recevoir pour 1 823 K€,
- des acomptes fournisseurs pour 1 696K€,
- des comptes divers pour 503 K€.

Balance âgée des débiteurs divers :

31/12/2018	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
16 422	16 422	0	0	0

31/12/2017	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
8 000	8000	0	0	0

4.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond principalement à la quote-part des bonus restant à étaler et à certains frais de remise en état facturés d'avance.

4.8. Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2018
Comptes bancaires débiteurs	214	43
Comptes bancaires créditeurs	-2 629	-3 199
Trésorerie nette	-2 415	-3 156

4.9. Capitaux propres consolidés

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 31 589 actions ont un droit de vote double.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires est allouée au groupe et aux "intérêts non contrôlant" (anciennement intérêts minoritaires) en fonction de leur pourcentage de participation respectif, même si cela conduit à reconnaître des intérêts non contrôlant négatifs.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produits ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2015, 2016 ou en 2017. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre maximum de 292.263 actions d'une valeur nominale d'environ 1,52 euros, soit dans la limite de 10% du capital et dans la limite des options déjà attribuées en vertu des précédentes autorisations .

L'Assemblée Générale fixe à cinq ou dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Suite à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009, et afin de maintenir les droits des titulaires des stock-options existantes, le prix d'exercice et le nombre d'action sous options ont, le cas échéant, été ajustés.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A. d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
22/10/2001	1 419	28,58€
15/11/2002	6 742	22,09€
28/09/2005	12 640	10,92€
07/11/2006	12 642	13,55€
28/06/2010	40 928	8,68€
TOTAL	74 371	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice : de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice : de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 28 juin 2010

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix de l'exercice : de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;

5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;

6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Il n'y a pas eu d'attribution de stock options au cours de l'exercice 2018, et donc aucune décision d'attribution de stock options depuis le Conseil d'Administration du 28 juin 2010.

Les stock options attribuées par le CA du 28 juin 2010 avaient une durée de 5 ans et sont aujourd'hui expirées.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. A l'issue de la période d'acquisition, il a été effectivement attribué 1 598 actions.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires. A l'issue de la période d'attribution, il a été effectivement attribué 1 054 actions.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2018 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 275 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

La dernière attribution d'actions gratuites remonte à l'assemblée générale du 16 décembre 2015.

4.10. Provisions non courantes et courantes

L'évolution des provisions pour risques et charges est la suivante :

	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2018
Provisions pour risques et litiges	88	0	70	0	18
Provision Indemnité départ en retraite	45	12	0		57
Provisions non courantes	133	0	0	0	75
Provisions courantes	0	0	0	0	0
Total	133	12	70	0	75

Le solde des provisions pour risques et litiges au 31/12/2018 correspond à des contentieux.

4.11. Emprunts et dettes financières

La composition dettes financières courantes et non courantes est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2018
Crédit-bail	2 387	2 391
Dettes auprès des établissements financiers	0	0
Dettes financières non courantes	2 387	2 391

Crédit-bail	1 302	1 514
Lignes de crédit	7 780	16 666
Soldes créditeurs bancaires	2 629	3 199
Dettes financières courantes	11 711	21 556
Total	14 098	23 947

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

La valeur nette comptable totale est de 3 822 K€. Au cours de l'exercice, la société a remboursé la somme de 888 K€ et a effectué des nouveaux emprunts concernant des véhicules pour les besoins de la flotte.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules (cf. notes 4.7 et 4.8).

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées au 31/12/2018 s'élève à 4 955 K€.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Dettes fiscales et sociales	6 003	7 353
Dettes vis-à-vis des constructeurs	184	368
Comptes courants créditeurs	8 500	8 500
Avoirs à émettre	1 091	894
Impôt sur le bénéfice	463	228
Dettes diverses	160	54
Total des autres passifs courants	16 401	17 397
Dettes fournisseurs	6 812	11 508
Total	23 213	28 905

Les dettes n'ont pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

4.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit:

	2017	2018	Var
Produits de locations directes de véhicules	3 344	2 483	- 25%
Produits Franchise et autres services aux franchiseurs	44 278	52 168	+187%
Total produits des activités ordinaires	47 622	54 651	+15 %

En ce qui concerne les produits de locations directes de véhicules, le groupe ADA a constaté une baisse de 25 % de son chiffre d'affaires car il y a moins d'agences en portage sur l'année.

4.14. Produits et charges opérationnels

Charges de personnel

	2017	2018
Charges salariales	5 120	5 038
Charges sociales	2 223	2 164
Participation	161	98
Retraites	0	0
Charges liées aux paiements en actions	0	0
Total des charges de personnel	7 504	7 300

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre 2018 s'établit comme suit :

	2017	2018
Cadres	46	48
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	51	64
Total	97	112

L'effectif moyen de l'exercice 2018 est de 97 personnes.

Autres produits et charges opérationnels

	2017	2018
Gain/perte sur cession d'immobilisations incorporelles	949	4 645
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	-10	-44
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	0	0
Amendes	-157	-142
Production immobilisée	168	271
Indénités d'assurance crédit	1 134	1 46
Autres produits et frais de gestion	1 730	-92
Total des autres produits et charges opérationnels	3 814	4 784

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2018 enregistre un gain sur cession d'agences de 4 380 K€ contre 983 K€ en 2017.

Autres produits et frais de gestion:

En 2018, ce poste est constitué principalement des cessions de véhicules et reprise de provisions/d'amortissement d'exploitation.

4.15. Coût de l'endettement financier net

	2017	2018
Lignes de crédit et découverts bancaires	-105	-162
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-99	-149
Divers	0	0
Total des charges financières	-204	-311
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	248	243

Total des produits financiers	248	243
Coût de l'endettement net	44	-68

4.16. Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Au 31 décembre 2018, le groupe d'intégration fiscale français, dont ADA est la société mère, est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- ADA SERVICES
- POINT LOC
- ADA COURTAGE
- MOOVENDI
- ADA EXPRESS
- TRANSPORT ADA
- MOOVIN
- MOOVIN 2

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt est principalement composé des éléments suivants :

	2017	2018
Impôt exigible	-896	-1 758
Impôts différés	-523	225
Charge d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	-1 419	-1 533

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt réelle du groupe est le suivant:

	2017	2018
Résultat de l'ensemble consolidé	3 296	2 985
Charge ou Produit d'impôt	-1 419	-1 533
Résultat avant impôt	4 715	4 519
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	-1 571	-1 506
Charges non déductibles fiscalement	131	27
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	21	0
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	0	0
Charge d'impôt effectivement constaté	-1 419	-1 533
Taux effectif d'impôt	30,09%	30,09%

Impôts différés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

	Bilan		Compte de résultat	
	31/12/2017	31/12/2018	2017	2018
<i>Passifs d'impôts différés</i>	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0
<i>Actifs d'impôts différés</i>				
IFRS 15	1673	226	0	-229
Crédit-bail	6	14	0	6
Retraites	19	15	2	3
Organic	17	16	-4	-1
Participation	55	31	25	24
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	0	0	-546	
Actifs d'impôts différés	1 770	302		
Produit d'impôts différés			-523	-197

Les déficits fiscaux reportables ont été entièrement utilisés au 31/12/2017.

4.17. Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	2017	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (K€)	3 296	2 985
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 922 633	2 922 633
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	0
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	2 922 633	2 922 633
Résultat par action (€/action)	1,13	1,02
Résultat dilué par action (€/action)	1,13	1,02

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet dilutif est non significatif en 2018 et 2017.

4.18. Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est le groupe Rousselet, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec des filiales du groupe Rousselet et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
Bail commercial consenti par la société Groupe Rousselet, et avance en compte courant,
Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
Location de parking avec la société G7
Prestations et matériels informatiques avec la société Pragmatik
Convention occupation de parking avec le groupe Rousselet
Convention intégration fiscale avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage
Convention centralisation de trésorerie avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage
Garantie à 1^{ère} demande émise par Ada au profit de lixxbail en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte Eda
Convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise avec le groupe Rousselet

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Il n'y a plus d'options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction au 31 décembre 2018.

Il n'y a pas de charge enregistrée sur l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2018	63	598	0	0
	2017	61	637	0	0
Groupe Rousselet	2018	0	611	0	8 572
	2017	6	587	0	8 547
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2018	0	99	0	0
	2017	0	99	0	0
Assistance et Conseil	2018	5	658	0	1
	2017	4	503	0	3
Pragmatik	2018	19	327	0	0
	2017	86	370	76	91
Homebox	2018	96	0	30	1
	2017	122	4	6	0
Les Boxes	2018	381	10	11	1
	2017	376	0	14	0
ECAB	2018	0	0	0	0
	2017	5	0	0	0
Web & Tel	2018	6	53	0	1
	2017	6	7	1	1
MGF Logistique Nord	2018	0	0	0	0
	2017	5	0	0	0
Allo Taxi	2018	1	1	14	0
	2017	16	5	14	0
Mobil Box	2018	0	0	0	0
	2017	0	0	4	0
Novarchive	2018	78	30	18	7
	2017	70	27	1	0
Novarchive Holding	2018	8	0	1	0
	2017	7	0	0	0
(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées

Novarchive Toulouse	2018	16	0	4	0
	2017	22	0	0	0
Sevenity	2018	6	-4	0	0
	2017	6	0	0	0
Serenis	2018	17	176	0	14
	2017	15	346	1	47
Novarchive Lyon	2018	2	0	1	0
	2017	0	0	0	0
G7	2018	28	53	22	57
	2017	4	48	4	58
G IMMO TOULON 2	2018	0	31	0	0
	2017	0	31	0	0
SNC Garage G7	2018	0	0	0	0
	2017	12	0	0	0
Armadillo	2018	0	0	0	0
	2017	7	0	1	0

5 - Autres informations

5.1. Engagements

Les engagements ci-dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De 1 à 5 ans
Engagements donnés				
Paievements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	17 651	7 078	4 635	5 938
Engagements reçus :				
Paievements sur contrats de location simple de la part des franchisés	18 782	7 316	4 999	6 467

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2018
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'1 an	3 196	3 147
Loyers compris entre 1 et 5 ans	7 158	6 517
Loyers à plus de 5 ans	1 478	1 302
Total	11 832	10 966

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/2018, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrit le 1^{er} octobre 2015, à

échéance en juin 2021.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	Contrat de location 1^{er} octobre 2015
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	166
En euros constant	183
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	256
En euros constant	312
Valeur initiale de la dette	997
Valeur nette au 31/12/2018	495

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Engagement sur les contrats de location financement des véhicules de la flotte

Au 31/12/2018, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrits au cours de l'année 2018, à échéance en 2020.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	Contrat de location
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	1 207
En euros constant	1 331
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	1 549
En euros constant	2 078
Valeur initiale de la dette	4 071
Valeur nette au 31/12/2018	3 410

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
BNP	Trésorerie Clichy	ADA	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	CCIT BASTIA	ADA	Occupation temporaire de domaine	15/04/2020	88
SG	TOTAL France	ADA	Cautions de bonne fin	indéterminé	7

SG	TOTAL RAFFINAGE	ADA	Caution de bonne fin	indéterminé	5
LCL	TOTAL	EDA	Garantie de paiement à 1re demande	indéterminé	4

5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2018 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2018, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31 décembre 2018 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

- Risque de crédit:

	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients	25 492	34 874
Créances sur les constructeurs	2 330	3 786
Autres	10 839	20 155
Exposition maximum au risque de crédit	38 661	58 815

Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés est en place. Le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 2,85 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

	Provision au 01/01/2018	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2018
Créances clients	7 312		3 336	1 402	9 246
Débiteurs divers	0				0
Total provisions	7 312		3 336	1 402	9 246

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2018	2017
Dettes constructeurs	note 4.12	44	324	0	0	368	184
Dettes fournisseurs	note 4.12	9 295	2 026	88	99	11 508	6 812
C/C Groupe Rousselet	note 4.12	8 500				8 500	8 500
Dettes diverses	note 4.12		948			948	1 251

Dettes financières Ets Crédit	note 4.11		16 666			16 666	7 780
Découvert	note 4.11		3 199			3 199	2 629
Autres dettes (Crédit bail)	note 4.11		757	757	2 392	3 905	3 689
Total des échéances		17 839	24 056	783	2 417	47 512	30 845

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an. Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

-Risques juridiques :

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 149 K€, contre 153 K€ en 2017.

En K€	Ernst & Young			COMPAC / BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2017	2018	%	2017	2018	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	96	101	5%	56	40	-18%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	1	2	100%	0	1	100%
Filiale						
TOTAL	97	103	6%	56	46	-18%

5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant.